

Province de Québec
Municipalité de Saint-Damase
Comté Matapédia

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase, Comté Matapédia, tenue au sous-sol du bureau municipal, **le jeudi 19 novembre 2015** à 19 h 30, convoquée par M. Jean-Marc Dumont, maire. Chaque membre du conseil a reçu à leur domicile un avis de convocation selon les dispositions du code municipal pour cette séance extraordinaire. Étaient présents Jean-Marc Dumont, mesdames et messieurs les conseillers, Marjolaine Dubé D'Astous, Chantal Gendron, Johanne Caron, Martin Carrier et Mario Gendron, conseillers de cette municipalité formant quorum sous la présidence du maire.

Mélanie Bélanger absente

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Embauche de monsieur Francis Caron
4. Embauche de monsieur Laurent Michaud
5. Embauche de monsieur Ghislain Caron
6. Responsabilité des élus
7. Portes usagées du bureau municipal
8. Préparation du budget 2016
9. Achat de chaises et fauteuils
10. Adhésion à la démarche MADA
11. Levée de la réunion

Ouverture de la réunion
Résolution 212-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 213-15

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par le conseiller Martin Carrier d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

Embauche de monsieur Francis Caron
Résolution 214-15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité embauche monsieur Francis Caron comme opérateur en déneigement à temps partiel selon les besoins de la municipalité. Le salaire est fixé à un taux horaire, majoré de 2 % et inscrit sur la liste des salaires des employés municipaux.

Adoptée

Embauche de monsieur Laurent Michaud
Résolution 215-15

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité embauche monsieur Laurent Michaud comme opérateur en déneigement, à l'entretien des véhicules et équipements. Monsieur Michaud commencera son emploi à temps plein à compter du 14 décembre 2015. La fin de l'emploi sera définie selon la température et les besoins de la municipalité. Le salaire de monsieur Michaud est fixé par les membres du conseil et inscrit sur la liste des salaires des employés municipaux. Le salaire est majoré de 2 %.

Adoptée

Embauche de monsieur Ghislain Caron
Résolution 216-15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité renouvelle le contrat de travail de monsieur Ghislain

Caron comme employé municipal. Le salaire de monsieur Caron est majoré de 2 % et inscrit sur la liste des salaires des employés municipaux.

Adoptée

Responsabilité des élus pour l'année 2016

Marjolaine Dubé D'Astous : Responsable de la journée municipale, Programme MADA
Mélanie Bélanger : Comité des naissances, aide à la responsabilité des chemins d'hiver
Martin Carrier : Responsable des chemins d'hiver
Chantal Gendron : Responsable du réseau d'aqueduc et égout, Corporation de Développement et d'Urbanisme
Johanne Caron : Responsable de la bibliothèque, responsable du coffre à jouer Wixx
Mario Gendron : Responsable de l'aménagement paysager, sécurité civile, entretien des bâtiments et responsable de la voirie d'été.

Portes usagées du bureau municipal

Résolution 217-15

Il est proposé par la conseillère Johanne Caron, appuyé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité mette en vente les portes usagées du bureau municipal dans le feuillet paroissial. Le prix minimum demandé pour les portes extérieures avec accessoires est de 50 \$ et les portes intérieures avec accessoires est de 15 \$.

Adoptée

Achat de chaises et fauteuils

Résolution 218-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité achète des nouvelles chaises pour les bureaux et à la salle du conseil ainsi que des fauteuils. La municipalité fixe un budget de ± 2500 \$.

Adoptée

Adhésion à la démarche MADA

Résolution 219-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase dépose une demande pour adhérer à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et pour désigner madame Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière pour représenter la municipalité pour le suivi de la demande financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

Adoptée

Responsable du dossier

Municipalité amie des aînés (MADA)

Résolution 220-15

Il est proposé par la conseillère Johanne Caron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement de désigner madame Marjolaine Dubé D'Astous, conseillère responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase.

Adoptée

Levée de la réunion

Résolution 221 -15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier de clore la séance à 21 h 20.

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire